

CENTRE DE GESTION DU DOUBS

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2021

APRES REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 33-5, et 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Considérant que 3 recrutements sont intervenus dans le cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 1 inscription sur la liste d'aptitude pour ce cadre d'emplois au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°210126 du 12/03/2021 visé le 17/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que l'intéressé a satisfait à l'examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique territorial de classe normale au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

NARDIN Anne

Cette liste prend effet au 01/07/2021.

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département,

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 28 juin 2021

